

Motion du Conseil d'administration pour la suppression des droits différenciés pour les étudiant.es étrangers.ères
extracommunautaires : défendre une université ouverte avec des moyens suffisants

Le Conseil d'Administration (CA) est soucieux du sort des nombreuses personnes qui ne peuvent pas s'acquitter de leurs frais d'inscription accrus par la réforme "Bienvenue en France".

Le CA tient à interpeller le rectorat et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (ESRE) sur la situation de nombreux étudiants et étudiantes qui ne peuvent pas s'acquitter des frais d'inscriptions accrus par l'application de la réforme "Bienvenue en France". En effet, depuis la rentrée universitaire, les élu.es du CA ont été interpellés par la situation de ces étudiant.es, ce qui a pour effet d'empêcher leur inscription à l'université, de s'attaquer à leurs conditions d'étude et de menacer leurs possibilités de poursuite d'étude.

Le CA, dans sa volonté de garantir une université ouverte à toutes et tous les étudiant.es indépendamment de leur nationalité ou de leur situation financière, se positionne contre l'extension de la réforme "Bienvenue en France" annoncée ce 20 avril et demande le retrait pur et simple des droits différenciés. Tout en interpellant le Ministère de l'ESRE sur l'urgence d'un investissement massif dans les universités, il est de sa responsabilité de ne pas laisser la communauté universitaire payer ce manque de moyens.

Attaché à une université publique et ouverte, le CA refuse les mesures qui mettent en péril le droit d'étudier et renforce la sélection au sein des cursus universitaires, ainsi que les frais d'inscription différenciés selon l'origine géographique des étudiant-es. Enfin, le CA s'oppose aux mesures qui dégradent les conditions de travail des personnels universitaires, bien évidemment affectées par ce manque de moyens croissant et qui font de plus en plus face à ces situations de détresse de leurs étudiant-es.